

ARRETE n° 104 - 2023

DECISION NE FAISANT PAS OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE
au nom de la commune de VILLAZ

Dossier n° DP07430323X0039		
Date de dépôt :	11/05/2023	Surface de plancher créée : m ²
Affichage avis de dépôt :	11/05/2023	
Complété le :	11/05/2023	
Demandeur :	BAUD Michel	Nombre de logements créés :
Demeurant à :	1293 Route des Ailles 74370 Villaz	
Pour :	Clôture	Destination :
Adresse du terrain :	1293 ROUTE DES AILLES 74370 VILLAZ	
Référence cadastrale :	0A-1208	

Le Maire,

VU la demande déclaration préalable susvisée,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/02/2020 mis à jour le 12/03/2020,

VU la délibération du 28 juin 2018 n° 2018-342 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUI HD) du Grand Annecy,

VU la délibération du 25 mars 2021 n° DEL-2021-59 PLUI du Grand Annecy – compléments à la délibération de prescription du 28 juin 2018,

VU la carte des aléas notifiée par le Préfet en date du 03/02/2006, ;

VU la réglementation du document d'urbanisme en vigueur applicable au projet : A,

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées aux articles suivants.

Article 2 : La clôture sera implantée par rapport à la limite séparative entre le chemin rural et la parcelle A1208

Article 3 : Avant tout commencement des travaux le pétitionnaire prendra contact avec la commune pour l'implantation de celle-ci.

Fait à VILLAZ le 09/06/2023

Le Maire,

Christian MARTINOT

